

PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

04/10/2021

557353

AGIPI MONDE DURABLE

Société d'Investissement
à Capital Variable
Siège Social :

**1, boulevard Haussmann
75009 PARIS**

499 819 555 RCS PARIS

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SICAV AGIPI MONDE DURABLE sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le **15 octobre 2021 à 10h** dans les locaux de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France au 14, rue Bergère - 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 - Affectation et répartition des sommes distribuables
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Proposition de ratification de nominations de deux nouveaux Administrateurs
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire et membre de cette Assemblée ou par son conjoint, ou de voter par correspondance.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer pour tout actionnaire à l'assemblée ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable de ses titres soit en son nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance
- de la procuration de vote
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

A compter de la publication du présent avis, les actionnaires désirant donner pouvoir ou voter par correspondance peuvent se procurer le formulaire de pouvoir et/ou de vote auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Corporate Law Service, au 14, rue Bergère - 75009 PARIS; la demande doit parvenir à l'adresse précitée six jours au moins avant la date de la réunion. Les

votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France trois jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée, accompagnés, le cas échéant, d'une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur enregistrement comptable.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Au titre de l'Assemblée générale ordinaire, le bilan, le compte de résultats et la composition des actifs de la société au 30 juin 2021 (lesquels sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris) sont tenus à la disposition des actionnaires auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Corporate Law Service, au 14, rue Bergère - 75009 PARIS, FRANCE, ou leur seront adressés sans frais, sur demande de leur part envoyée à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, TSA 47 000 - 75318 Paris Cedex 09, à l'attention du Service Corporate Law.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de la demande d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration